

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*Une dalle recouvre cette sépulture, celle-ci est descellée et s'enfonce dans le sol.
Les ornements sont totalement cassés et de la mousse est présente.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025

de Maire



Franoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

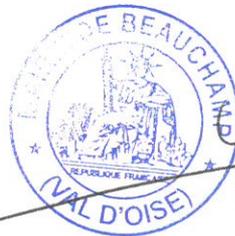
Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

L'entourage de la tombe s'enfonce dans le sol dégageant un trou de 8 cm de large sur 1.20m de long des deux côtés. De la mousse pousse sur la pierre.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/04/2025

Le Maire



[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Tombe s'enfonçant dans le sol, la semelle n'apparaissant plus que sur le côté gauche et moitié inférieure. La stèle est cassée et la bordure droite disparaît et est désolidarisée. Mauvaise herbe sur la totalité de la tombe.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025

de Maire



Franoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Tombale descellée et partie basse décalée du monument. Armature métallique rouillée visible sur le devant de la tombale

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



de Maire

Francine NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

La barrière en fer entourant la tombe est totalement rouillée, descellée de son support par endroit. Tous les ornements sont cassés. La pierre est en mauvais état, cassée et décalée par endroit. De la mousse pousse sur la tombe.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.



Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025

de Maire

Francine NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*La dalle supérieure s'effrite totalement ce qui pourrait aboutir à un risque de chutes.
De la mousse pousse sur le monument ainsi que sur la semelle.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,

le 24/4/2025

Le Maire



Franoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

La dalle supérieure s'effrite complètement pouvant créer un risque de chutes. De la mousse pousse sur le monument et les ornements sont cassés.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

La semelle est cassée et s'enfonce dans le sol. Un effondrement souterrain se manifeste, le monument en pierre se fendille. De l'herbe et de la mousse poussent sur la pierre ainsi que dans la jardinière.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025

Le Maire



[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Présence de pierres descellées qui met à jour une grande partie de l'armature métallique attaquée par la rouille sur le devant du monument. De la mousse pousse sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Handwritten signature]

Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

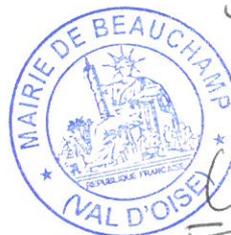
Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Présence de pierres descellées pouvant créer un risque de chutes. Les joints sont totalement détériorés. De la mousse pousse sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NOEDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Tombe présentant un effondrement total dans le sol. Mousse et herbe poussent sur le monument. Les ornements sont cassés.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Cette tombe présente un effondrement semblant venir de l'intérieur. La semelle s'enfonce en terre. Mousse et herbe poussent sur la tombe. Les fleurs artificielles semblent de longue date.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 26/4/2025

Le Maire



Franoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Présence de pierres descellées pouvant créer un risque de chutes. De l'herbe et de la mousse poussent sur le monument. Les ornements sont cassés.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Monument qui s'effrite et disparaît ce qui permet la présence d'un trou. Les ornements sont cassés et de la mousse pousse sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

Wdno
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

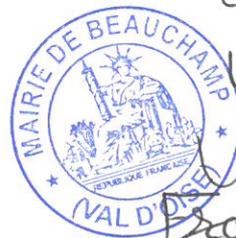
Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*Tombe en terre battue, ne comportant pas la semelle obligatoire sur le pourtour.
Les fleurs artificielles semblent de longue date. De l'herbe pousse sur la terre.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Monument qui s'effrite sur le dessus, des trous sont présents sur les coins. De la mousse et de l'herbe poussent sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,

le 24/4/2025

Le Maire



[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Cette tombe ne comporte pas la semelle obligatoire sur le pourtour. A même le sol, à travers la végétation, on constate une démarcation d'une fosse, cela pourrait indiquer qu'un corps est ou a été enseveli. Aucun ornement ni inscription.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Cette tombe ne comporte pas la semelle obligatoire sur le pourtour. A même le sol, à travers la végétation, on constate une démarcation d'une fosse, cela pourrait indiquer qu'un corps est ou a été enseveli. Aucun ornement ni inscription.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/14/2025



Le Maire

Frangéise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

La semelle s'enfonce et disparaît à l'arrière du monument. Le monument est cassé sur les côtés et s'effrite par endroit. De l'herbe et de la mousse poussent sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

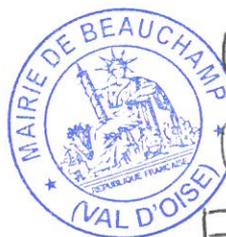
Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*La stèle est descellée et est tombée en avant. Les joints du monument sont dégradés.
De la mousse pousse sur celui-ci.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Handwritten signature]

Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

Cette tombe en terre battue, ne possède pas la semelle obligatoire. Il n'y a aucun ornement ni inscription. Rien n'indique qu'un corps est ou a été enseveli. De l'herbe pousse.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

*Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025*



Le Maire

Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*Cette tombe présente un trou à l'angle inférieur gauche et à l'angle inférieur droit.
De l'herbe pousse dans la jardinière et de la mousse est présente sur la pierre.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire
[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

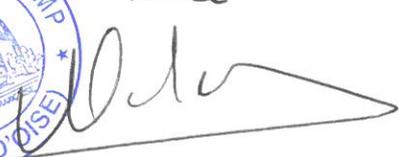
La dalle ciment de cette tombe s'effrite. Un morceau de marbre de la façade est tombé, le monument se dégrade. De la mousse et de l'herbe poussent sur le monument.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Maire


Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

L'angle supérieur droit présente un trou 10x5 et l'angle supérieur gauche. Le ciment du monument s'effrite et de la mousse pousse sur celui-ci.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

*La dalle en ciment de la tombe s'effrite et présente un grand nombre de pierres
descellées qui peuvent créer un risque de chutes. Elle présente un trou sur le côté.
Les ornements sont cassés.*

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire

[Signature]
Françoise NORDMANN

Reprise de concession
en état d'abandon

EXTRAIT DU PREMIER PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION

Nous, Maire de la Ville de Beauchamp, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous nous sommes transportés au cimetière communal le 17 avril 2025, accompagné de Pamela LAGOS FERNANDES, Agent de police judiciaire, et avons fait les constatations indiquées ci-dessous :

La semelle est détériorée, cassée et s'effondre, la jardinière est désolidarisée du monument. De la mousse pousse sur celui-ci.

En conséquence, les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à rétablir cette concession en bon état d'entretien, faute de quoi la Commune pourra en effectuer la reprise dans les conditions prévues par l'article L 2223-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauchamp,
le 24/4/2025



Le Maire
[Signature]
Françoise NORDMANN